

## FORMULAIRE VI

(Règle 36)

### ORDONNANCE D'EXPERTISE

CANADA                      COUR SUPÉRIEURE  
PROVINCE DE  
QUÉBEC                      Chambre de la famille  
DISTRICT DE                Le \_\_\_\_\_ .  
No:

---

PARTIE REQUÉRANTE

c.

PARTIE INTIMÉE

---

### ORDONNANCE D'EXPERTISE PSYCHOSOCIALE

Le tribunal saisi d'une requête pour garde  
d'enfant(s) mineur(s) ou d'accès;

Vu la preuve et les représentations relativement à

---

---

\_\_\_\_\_;  
(nom(s) de/des enfants(s))

Considérant que, pour être en mesure de décider  
le litige en meilleure connaissance de cause, il paraît  
opportun au tribunal d'obtenir une évaluation du Service  
d'expertise psychosociale près de la Chambre de la  
famille;

Vu le consentement écrit des parties à ce qu'une  
expertise psychosociale soit effectuée par un expert du  
Service d'expertise psychosociale;

PAR CES MOTIFS:

ORDONNE au Service d'expertise psychosociale  
de procéder à une expertise psychosociale  
particulièrement en regard de :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

de faire rapport écrit le ou avant le \_\_\_\_\_  
et de l'acheminer:

- au juge en chef ou
- au juge désigné par le juge en chef ou
- au juge soussigné.

Frais à suivre,

J.C.S. \_\_\_\_\_